ARRETE DU PRESIDENT
N° ARR_2306009

OBJET : **FERMETURE DES CONSERVATOIRES DE PARIS - VALLÉE DE LA MARNE AU PUBLIC PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2023**

LE PRESIDENT,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT La nécessité de fermer les Conservatoires de Paris – Vallée de la Marne au public pendant la période estivale 2023

ARRETE

ARTICLE 1 La fermeture des conservatoires de Paris – Vallée de la Marne au public pendant la période estivale 2023 comme suit :

- **Du lundi 03 juillet au dimanche 3 septembre 2023 inclus**
  Conservatoire Val Maubuée à Noisiel (CRD)
  Conservatoire Lionel-Hurtebize à Champs-sur-Marne

- **Du samedi 08 juillet au mercredi 23 août 2023 inclus**
  Conservatoire Nina-Simone à Pontault-Combault
  Conservatoire de la Ferme d'Ayau à Roissy-en-Brie

- **Du samedi 08 juillet au dimanche 27 août 2023 inclus**
  Conservatoire Le Kiosque à Brou-sur-Chantereine
  Conservatoire Jacques-Higelin à Chelles
  Conservatoire Simone-Veil à Courtry

- **Du samedi 22 juillet au dimanche 27 août 2023 inclus**
  Conservatoire Michel-Slobo à Torcy (CRI)
  Conservatoire Olivier-Messiaen à Vaires-sur-Marne

ARTICLE 2 Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Torcy, le 26 juin 2023

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés
Transmis à la Préfecture de Melun le : 26 juin 2023
Identifiant de télétransmission : 77-200057958-20230626-18844-AR-1-1
Publié ou notifié le : 26 juin 2023

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,
Guillaume LE LAY-FELZINE

Signé numériquement